

Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
Sur une partie de la rue de la rue de Kertanguy
Du 30 novembre au 21 décembre 2022**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise SLC, en date du 25 novembre 2022

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de Kertanguy, entre Néro Glas et l'école Albert Jacquard, pendant toute la durée des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, entrepris par l'entreprise Société Lannionaise de Canalisation, pour le compte de Lannion Trégor Communauté

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée**, par feux tricolores, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la rue de Kertanguy, entre Néro Glas et l'école Albert Jacquard, pendant la durée des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, entrepris par l'entreprise SLC pour le compte de Lannion Trégor Communauté, du 30 novembre au 21 décembre 2022

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 21 décembre 2022, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 30 novembre 2022. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise
- Les Services Techniques de Perros-Guirec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 25 novembre 2022

HOUZET Olivier
Maire

Pour le Maire et par délégation

2ème adjoint

Marc LE BOZEC

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 25 novembre 2022



